

-----  
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2023 – 286 DU 24 MAI 2023**

portant nomination des membres du Conseil  
d'administration de la Société d'Exploitation du  
Complexe hôtelier de la Marina de Cotonou S.A.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** l'acte uniforme révisé de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-156 du 17 avril 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-307 du 09 juin 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2023-128 du 05 avril 2023 portant approbation des statuts de la Société d'Exploitation du Complexe Hôtelier de la Marina de Cotonou S.A. ;
- sur** proposition du Ministre de l'Economie et des Finances,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 mai 2023,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Sont nommées membres du Conseil d'administration de la Société d'Exploitation du Complexe hôtelier de la Marina de Cotonou S.A., les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Ifeshegun Ranti A. AKINDES**, représentant de la Société des Patrimoines immobiliers de l'Etat ;
- monsieur **Aristide Aboyi EDAH SOHOU**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances ;

- madame **Cyrielle AHOUANOGBO PERROT**, représentante de la Présidence de la République ;
- madame **Faizath KORA**, représentante du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- monsieur **Djamal GBIAN TABE**, représentant du Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable.

## Article 2

Le mandat des membres du Conseil d'administration de la Société d'Exploitation du Complexe hôtelier de la Marina de Cotonou S.A. est de deux (02) ans et court à compter de la date de leur installation.

## Article 3

Le Ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'application du présent décret.

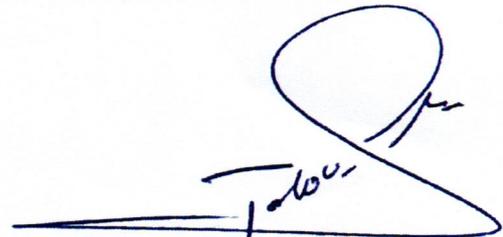
## Article 4

Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature.

Il sera publié au Journal officiel.

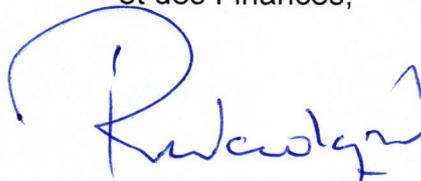
Fait à Cotonou, le 24 mai 2023

Par le Président de la République,  
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



**Romuald WADAGNI**  
Ministre d'État

**AMPLIATIONS** : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES MINISTERES : 21 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 5 ; JORB : 1.